



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence, ENGASSER François, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal, MARTIN Guillaume, MININGER Patrice, SCHMIDT Régis.

Ont donné procuration :

- FULHABER Jérémie donne procuration à Gérard GUTHMANN
- THOMAS Christelle donne procuration à ANSELIN Florence

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : LOEWERT Jean-Marc

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 19h30.

Ordre du jour

0. PV de la séance du 20 septembre 2022
1. Gestion du cimetière
2. Renouvellement des baux de fermage
3. Dénomination voiries lotissement Le Bosquet
4. Devis travaux : fenêtre salle des fêtes – accès PMR Eglise
5. Modification des statuts de la Communauté de communes
6. Droit de préemption urbain
7. Divers

0. PV de la séance du 20 septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2022.

DEL20221027/041 : Gestion du cimetière

- Nouveaux monuments funéraires

Considérant le manque d'emplacement à venir au sein de l'espace cinéraire et afin de répondre à l'obligation légale en matière d'ossuaire, la commune a validé la pose de columbariums, cases cinéraires mais également la mise en place d'un ossuaire.

- Prix des concessions

En raison de l'aménagement de ces nouveaux monuments, sur proposition de la commission, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer la durée des concessions de l'espace cinéraire à 15 ans pour un tarif de 450 €, et un renouvellement à 50 €.

- Règlement du cimetière

Un règlement a été approuvé pour formaliser le fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

DEL20221027/042 : Renouvellement des baux de fermage

Considérant l'échéance des baux de fermage et l'acceptation de l'ensemble des preneurs pour l'augmentation à 100 € de l'hectare, le conseil a validé le renouvellement de l'ensemble des baux.

DEL20221027/043 : Dénomination voiries lotissement Le Bosquet

Considérant l'achèvement partiel du lotissement Le Bosquet, sur proposition de la commission, le Conseil décide :

- De prolonger la rue des Frères Vonarb jusqu'à l'embranchement Nord dudit lotissement
- De nommer la nouvelle voie : Rue de Ribeaupierre comme décidé par délibération de 08 octobre 1974 lors de la création des différentes tranches du lotissement Hartfeld

En effet, dans les années 1500, notre village appartenait au Comté de Ribeaupierre.

DEL20221027/044 : Devis travaux

- Fenêtre salle des fêtes

Considérant que les fenêtres de la salle des fêtes n'ont qu'un ouvrant supérieur, il a été décidé de remplacer la fenêtre donnant sur la cour de la Mairie pour permettre une ouverture frontale mais également à oscillo battant.

- Accès PMR Eglise

L'Eglise étant le dernier ERP ne répondant pas encore aux normes d'accessibilité. Aussi, afin de profiter de la présence d'entreprises sur le chantier de la Mairie et de la salle des fêtes, des devis ont été établis pour l'installation d'une rampe d'accès.

Toutefois, au vu des montants importants de ce type de travaux et des charges de fonctionnement exorbitantes à venir, le Conseil décide, à l'unanimité, de surseoir cette décision, et de procéder à une nouvelle étude.

DEL20221027/045 : Modification des statuts de la Communauté de Communes

Dans le cadre du projet de reconversion économique du territoire élaboré à la suite de la fermeture du CNPE de Fessenheim, la Communauté de Communes a lancé une démarche de marketing territorial en lien avec ses partenaires dont l'Etat et la Région Grand Est. Son objectif est de recréer des emplois, de la valeur ajoutée et de nouvelles bases fiscales au sein du territoire.

C'est pourquoi, par délibération du 19 septembre 2022, le Conseil Communautaire approuve le changement de nom de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach en Communauté de Communes « Alsace Rhin Brisach » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le nouveau projet de statuts comporte également un certain nombre de modifications mineures :

- Suppression de l'article 3 lié à la mise en œuvre de la fusion entre les ex CC Pays de Brisach et Essor du Rhin ;
- Nouvel article 3.1.6 : intégration de la compétence « Assainissement/eaux pluviales » dans les compétences obligatoires, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- Nouvel article 3.3.9 : intégration de la compétence « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports » dont le transfert a été approuvé par le Conseil Communautaire du 22 mars 2021 ;
- L'article 17 anticipe également les conséquences de la nouvelle organisation du Service de Gestion Comptable de Colmar (SGC) qui assurera les tâches de gestion (paiement des factures des fournisseurs, recouvrement des recettes, tenue de la comptabilité) de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Malgré le fait que les élus désapprouvent les frais engagés pour mener ce type d'étude dont ils doutent d'un impact plus favorable au développement du territoire, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

POUR : 13

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

DEL20221027/046 : Droit de préemption

- Vente TRIBOULET / KARCHETER

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée section 3 parcelles 51 et 55 rue du Général Leclerc d'une superficie totale de 4.25 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIVERS

- Contrat photocopieurs

Le contrat de locations des photocopieurs arrive à échéance en 2023. Une nouvelle proposition tarifaire a été établie comprenant le remplacement des photocopieurs des écoles et l'ajustement des forfaits de copies. Aussi, le coût est réduit d'environ 300 € HT par trimestre.

- Evaluation du CPI

Le SDIS a procédé à l'évaluation du CPI de Balgau. Le Capitaine STOLL, Chef de la 3^e compagnie, a fait des éloges sur son fonctionnement. Ils sont totalement satisfaits du fonctionnement de notre centre et de ses hommes.

- Informations

Une proposition a été effectuée pour une cérémonie officielle commune de la Sainte Barbe avec l'ensemble des communes rattachées au CS de Fessenheim. Le Conseil n'y voit pas d'objection.

Un essai de la balayeuse a été effectué. Le rendement est efficace. L'outil a été mis en commande.

Tour de table :

- Etienne DUSS rappelle que face au plan de sobriété demandé par le Gouvernement, des économies devront être réalisées, d'autant que selon les projections il est à prévoir une augmentation de 3 à 5 fois le prix de l'électricité et de près de 8 fois le prix du gaz. Les charges de la commune vont donc « exploser ». Les travaux initiés pour la mise en place de l'éclairage LED vont permettre de réduire la facture mais cela ne sera pas suffisant. Il est probable qu'une coupure nocturne soit mise en place mais il faut voir ce qui est techniquement réalisable.
- Florence ANSELIN souhaite connaître l'avancée du jumelage. Une réunion aura lieu avant les fêtes de fin d'année.
- Gérard GUTHMANN a constaté la présence de nid de poules à l'extrémité de la rue de Fessenheim, il y a lieu de les combler avant l'arrivée du froid.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h10.